

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2025-055

Objet : Aide à la population - Prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie - avenant relatif à protection des données à la convention avec Territoire Habitat

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,
- la délibération n°117-2023 du 28 novembre 2023 relative au maintien à domicile par l'adaptation des logements au vieillissement et à la perte d'autonomie,
- la convention portant prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie de la population signée avec Territoire Habitat,

Considérant

- la volonté de favoriser le maintien à domicile des personnes vieillissantes ou connaissant une perte d'autonomie,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer l'annexe à la convention susvisée, portant sur la protection des données à caractère personnel,

Article 2 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- Territoire Habitat

Visa préfectoral

Etueffont, le 18 septembre 2025,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBLER

